



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la Réunion du 26 janvier 2017 à 19 H 30 Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 21 janvier 2017

NOM	Prénom	Présents
M. SERRUYS	Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>
M. PLOTTU	Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BADIN	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>
MME BORDÈRES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME DUMONT	Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MANO	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MESSEAN	Anna-Maria	<input checked="" type="checkbox"/>
MME BADIN	Marine	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. PETIT	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. JULIEN	Benjamin	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ZITOUNI	Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>

**MME BADIN Marine a été élue secrétaire.**

**Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Nombre des Présents : 16**

**Absents excusés :**

MME CORDEL Marie-Claire a donné procuration à M. PLOTTU Yannick afin de la représenter.  
MME LAPEYRE Nathalie a donné procuration à MME BORDERES Lydia afin de la représenter.  
MME DAUPHIN Laurence a donné procuration à M. LE MAIRE afin de la représenter.

**La réunion est ouverte à 19 H 36**

## **I – Délibération Election d'un Adjoint au Maire**

Madame Nathalie LAPEYRE a présenté sa démission en tant qu'Adjointe à M. le Maire, mais demeure conseillère municipale. Elle a envoyé un courriel à l'ensemble du Conseil Municipal afin d'en informer chaque conseiller. M. le Maire remercie cette élue pour le travail qu'elle a réalisé au service du Comité des Fêtes et des différentes commissions.

Il faut donc élire un nouvel Adjoint. M. le Maire propose que les candidatures soient féminines afin de respecter la parité.

Ainsi, MME MESSEAN Anna-Maria se présente à l'élection. Il n'y a aucune autre candidature.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

**Résultat du Vote à bulletins secrets :**

**MME MESSEAN Anna-Maria est élue Maire-Adjointe à la majorité par 15 voix POUR et 4 votes blancs**

## **II – Délibération Autorisation Permanente et Générale des Poursuites pour le nouveau Percepteur**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune a changé de trésorerie et dépend désormais de celle de BRESLES.

Il existe des situations où la commune doit recouvrir des sommes (locations de salle des fêtes, factures dues au service périscolaire...). Il faut donner pouvoir au percepteur de le faire.

M. le Maire attend les questions des conseillers municipaux puis passe la décision aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## **III – Délibération Adhésion à la Convention Constitutive du groupement de commandes (CCPT) / Adhésion au groupement de commandes (Convention jointe) pour des travaux de voirie de 2017 à 2019**

La communauté de communes Thelloise organise des groupements de commandes. M. le Maire propose au Conseil Municipal que notre commune y adhère. Il n'y a, de toutes les façons, pas d'obligation d'y faire appel si aucun besoin ne trouve à s'exprimer par la suite.

Comme le remarque M. GIRARD, il faut que le Conseil Municipal se positionne avant le mois d'avril prochain.

M. le Maire attend les questions des conseillers municipaux puis passe la décision aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## **IV - Délibération Autorisant l'engagement d'agents contractuels sur des emplois non permanents**

Cette délibération est à prendre pour les agents engagés sous contrat afin de remplacer des agents titulaires absents (en cas de maladie, délégation...).

M. le Maire attend les questions des conseillers municipaux puis passe la décision aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## **V – Délibération Autorisant à effectuer des heures supplémentaires**

La commune doit prendre une délibération afin d'autoriser les agents d'effectuer des heures supplémentaires.

M. ZITOUNI demande si ce système peut s'appliquer aux agents techniques. M. BADIN répond que pour l'instant les agents préfèrent récupérer leurs heures.

M. le Maire attend les questions des conseillers municipaux puis passe la décision aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## **VI – Délibération Logements communaux**

Afin d'encaisser les loyers des 2 logements dont elle est propriétaire, la commune doit prendre une délibération. Le loyer du premier logement situé 76 rue de Maupéou atteint les 311,11 euros. Le loyer du logement se trouvant au 108 rue Jules Ferry est quant à lui de 595,80 euros.

Comme le fait remarquer M. PLOTTU, le montant de ces loyers est révisable chaque année selon l'indice INSEE.

M. le Maire attend les questions des conseillers municipaux puis passe la décision aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## VII – Délibération DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2017

Cette demande d'aide est transmise à la Préfecture afin de financer les travaux suivants : création d'un cheminement piétonnier rue Jules FERRY, rue du Château et rue des Ecoles ; ainsi que le recréusement de l'ancienne mare située rue du Château. Le montant estimatif de ces chantiers est de 29 929 euros et 39 centimes.

M. PLOTTU précise que cette demande comporte 2 parties : la réfection d'un mur (avec une ouverture) et la création d'un cheminement piétonnier. Ainsi, les piétons pourront traverser la pâture en toute sécurité. Cette voie comprendra également un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

L'Etat financerait le projet à hauteur de 40 % de son total.

M. le Maire attend les questions des conseillers municipaux puis passe la décision aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## VIII – Délibération Marché pour l'entretien des hydrants

VEOLIA Eau propose un contrat de 3 ans à la commune de BERTHECOURT. La mission de contrôle annuel des hydrants serait confiée à cette entreprise.

Cette prestation était jusqu'à présent assurée par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Acheminement des Eaux Pluviales), comme l'explique M. POPOT. Un contrat type a été négocié par ce syndicat avec VEOLIA. Chaque commune membre en a reçu une copie.

Le montant de la prestation s'élève à 690 euros hors taxes par an sur 3 ans.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer la convention avec VEOLIA.

M. le Maire attend les questions des conseillers municipaux puis passe la décision aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## IX – Délibération refus du transfert de la compétence Urbanisme de la commune vers la CCPT

A partir du mois de mars 2017, les PLU en cours devraient laisser la place aux PLUi (Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux). La communauté de communes THELLOISE dont BERTHECOURT dépend assurerait cette compétence de rédiger le PLUi, sauf à ce qu'une minorité de blocage (25 % des communes membres) s'exprime pour conserver la compétence Urbanisme.

M. le Maire attend les questions des conseillers municipaux puis passe la décision aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR refuser le transfert de la compétence Urbanisme de la commune vers la CCPT et une abstention (M. ZITOUNI)**

Le Conseil Municipal décide de conserver la maîtrise de son PLU et refuse donc le transfert à la Communauté de Communes.

## X – Délibération Convention avec le Département pour des travaux de voirie rue du Général De Gaulle et rue Jules Ferry (déplacement de chicane et plateau ralentisseur)

Le plateau ralentisseur se situerait à la sortie de la rue Jules FERRY vers la rue du Maréchal JOFFRE.

3 devis ont été demandés, à la suite desquels un levé topographique va être réalisé, comme l'indique M. PLOTTU. Cette opération sera terminée à la mi-février.

Le tapis de la route doit être refait. Il faut que la décision soit adoptée en Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Oise.

Une réflexion sera menée aussi sur la route départementale 620. Doit-elle revenir dans le giron communal ? Son déclassement peut être partiel.

M. le Maire attend les questions des conseillers municipaux puis passe la décision aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)**

## XI – Avis sur Consultation Projet de PLU de la commune de Villers-Saint-Sépulcre

Les membres du Conseil Municipal de Berthecourt peuvent assister aux réunions PLU de la commune de VILLERS-SAINT-SEPULCRE. Pour le moment, aucune copie du dossier de cette commune ne va être demandée.

**L'ordre du jour est épuisé à 20 h 16.**

**TRAVAUX À LA SALLE DES FÊTES**

Un appel au bénévolat est lancé, notamment pour réaliser des peintures du 6 au 23 mars 2017 inclus. Les présidents d'association seront informés de l'indisponibilité temporaire de la salle.

**VŒUX 2017**

La cérémonie des Vœux des communes de HERMES et BERTHECOURT se déroulera à la salle des fêtes de BERTHECOURT le vendredi 27 janvier 2017 à 19 h. Le groupe de travail ayant étudié la question du rapprochement avec HERMES a conclu que le projet n'était pas suffisamment mûr pour l'instant.

Un accord a au moins été trouvé pour mutualiser un certain nombre de moyens (voirie, salle des fêtes...).

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

M. PLOTTU informe l'assemblée que la partie publique (assurée par l'entreprise SYLVAIN JOYEUX) de ces travaux sera terminée en mars prochain. Quant aux travaux en partie privée, ils se poursuivront au-delà de cette échéance. En effet, 45 mises en conformité resteront à faire. Les retours de la population sur ces travaux sont dans l'ensemble positifs.

**DÉLÉGATION DE L'ADJOINTE AU MAIRE ÉLUE**

Un arrêté du Maire précisera son champ d'actions qui sera sensiblement le même que celui détenu précédemment par MME LAPEYRE Nathalie. Cependant, MME MESSEAN Anna-Maria s'occupera plus particulièrement de l'Urbanisme et des Finances. Le Comité des Fêtes demeure sous l'égide de MME LAPEYRE.

**VANDALISME**

M. BADIN rapporte que la chaufferie de la salle des fêtes a été vandalisée la semaine dernière. Les gendarmes de NOAILLES se sont rendus sur place pour effectuer un relevé d'empreintes.

Afin d'évoquer ce type d'actes, une réunion des « Voisins Vigilants » devrait avoir lieu en février.

M. PLOTTU propose de profiter du remplacement de la chaufferie pour mettre en place un système de régulation commun à la salle des fêtes et à l'Ecole afin d'effectuer des économies d'énergie.

Comme l'explique M. BADIN, le SE60 (Syndicat Local d'Energie de l'Oise), mais aussi la région HAUTS-DE-FRANCE, pourraient apporter leur concours au financement de systèmes réducteurs d'énergie.

**ACCÈS À LA CUISINE DE LA SALLE DES FÊTES**

M. ZITOUNI demande si une décision a été prise concernant l'accès des associations, en semaine, à la cuisine de la salle des fêtes. MME MESSEAN et MME BORDERES répondent que la réflexion est en cours.

M. PLOTTU trouve anormal que cette partie de la salle des fêtes ne soit pas restituée dans un état correct de propreté, surtout quand il s'agit de manifestations qui accueillent du monde. D'autant que ce lieu est mis à la disposition des associations à titre gracieux.

Il serait bon aussi que les adhérents de ces associations n'occupent pas les places de parking dévolues aux parents qui viennent chercher leurs enfants à l'Ecole.

**à 20 h 38, M. le Maire lève la séance avant de donner la parole au public en l'invitant à s'exprimer.**

M. Gilles CROLA évoque la vidéosurveillance qui permet de lutter contre les dégradations. Comme l'indique M. le Maire, un essai avait été effectué, il y a quelques années, au niveau de la Mairie. Les résultats obtenus n'étaient pas probants, les images n'étant pas souvent exploitables.

Le Département en a fait son cheval de bataille mais il faudrait un accord préalable de l'ensemble du Conseil Municipal. Il faudrait ensuite émettre une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), comme le précise M. PLOTTU.

Toutefois, M. le Maire n'est pas favorable à ce genre de « solutions » qui grèvent une partie de la liberté de la majorité des habitants à cause des agissements d'une minorité.

M. GIRARD demande si un règlement est affiché au City Stade. Ce document est en préparation. Il permettrait de réguler les comportements de certains jeunes qui ne respectent pas cet équipement sportif.

Et comme le fait remarquer M. PLOTTU, si des jeunes à scooter prennent le sens inverse de circulation de la rue des Ecoles, certains locataires de la salle des fêtes le font également.

**Fin des débats : 20 H 46.**

**Fait à BERTHECOURT, le 3 février 2017.**

**LE MAIRE, Laurent SERRUYS**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT  
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21  
Courriel : [mairieberthecourt@orange.fr](mailto:mairieberthecourt@orange.fr)